



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 19
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 27/05/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 3 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Travaux de reboisement – Ville de TARTAS - ONF

Par délibération en date du 16 avril 2014, notre assemblée a décidé d'entreprendre le programme de reboisement sous maîtrise d'œuvre de l'ONF pour un montant TTC prévisionnel de 45 129,25 €.

A l'issue de la procédure de marchés publics, décision 2014-8 attribuant les travaux de reboisement sous maîtrise d'œuvre de l'ONF par plantation de pin maritime sur 15,43 ha des parcelles forestières 1-5-7p-8p-9-10p-13, ont été confiées à une entreprise pour un montant de 26 595,09 €.

Or, les délais de fin des travaux ont été fixés au 31 octobre 2015 pour la parcelle 13 et pour une quantité supplémentaire de 1,16 ha à planter sur les parcelles 7p et 8p pour un montant de 2 555,41 € ce qui porte des travaux engagés à ce jour à 29 150,50 €.

Aussi considérant que ces travaux sont nécessaires pour la bonne gestion de la forêt communale, proposée par l'ONF maître d'œuvre,

Il est proposé à notre assemblée :

- de décider de réaliser tous les travaux proposés par l'ONF
- de valider le montant des travaux engagés à ce jour pour un montant total de 29 150,50 €
- de solliciter les subventions liées à ce programme.

Identifiant unique*: 040-214003139-20150603-2015_C12-DE

Envoyé en préfecture, le 08/06/2015 - 16:07

Reçu en préfecture, le 08/06/2015 - 16:12



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (T3TP)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE de réaliser tous les travaux proposés par l'ONF.

VALIDE le montant des travaux engagés à ce jour pour un montant total de 29 150,50 €.

SOLLICITE les subventions liées à ce programme.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES